



Commune de  
**Granges-Paccot**

**ASSEMBLÉE COMMUNALE  
DU  
27 MAI 2015**

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 16.06.2015 / PV 836

**Présidence** : M. René Schneuwly, Syndic

**Présences** : 45 citoyennes et citoyens, selon la liste des présences

M. Schneuwly ouvre l'Assemblée communale à 20.00 et souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens présents.

M. Schneuwly salue en particulier M. Bertrand Zamofing, Forestier de la Corporation forestière de la Sonnaz, M. Zurkinden, représentant des Freiburger Nachrichten ainsi que les membres de la Commission financière (ComFin).

M. Schneuwly prie les citoyennes et citoyens présents de bien vouloir excuser les absences de Mme Laura Nolfo, Membre de la ComFin, Mme Isabelle Chassot, Mme Christine Schneuwly, Mme et M. Mazenauer, Me Alexis Overney et M. Hubert Chassot.

M. Schneuwly félicite M. Hajrullah Kryeziu, originaire du Kosovo, ainsi que M. Luca Traviglia, originaire d'Italie, qui viennent de recevoir la nationalité suisse avec droit de cité à Granges-Paccot. M. Traviglia est présent ce soir et applaudi par l'Assemblée.

Conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes du 25.09.1980, la présente Assemblée a été convoquée par publication dans la Feuille officielle du Canton de Fribourg du 8 mai 2015, par affichage au pilier public et par un envoi du « Trait d'union » le même jour.

Aucune remarque n'étant formulée au sujet de la convocation et de l'ordre du jour, M. Schneuwly déclare l'Assemblée valablement convoquée et apte à délibérer suivant l'ordre du jour établi.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2015  
Le procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition à l'Administration communale et sur le site Internet de la Commune.
2. Comptes 2014
  - 2.1. Présentation générale des comptes de fonctionnement et des investissements 2014
  - 2.2. Rapport de la Commission financière, discussion et votes
3. Investissements 2015
  - 3.1. Réfection du réseau routier communal et d'un trottoir
  - 3.2. Lot 6 du réaménagement du cimetière de Givisiez
  - 3.3. Aménagement de deux salles de classe à Chantemerle 66
  - 3.4. Rapport de la Commission financière, discussion et votes
4. Corporation Forêts-Sarine
  - 4.1. Approbation des statuts (disponibles sur le site Internet) et du périmètre
  - 4.2. Limite d'endettement
5. Divers

### **SCRUTATEURS**

M. Schneuwly désigne, en qualité de scrutateurs, pour la travée de gauche et la table du Conseil communal, Mme Martine Sapia, et, pour la travée de droite et la table de la ComFin, M. Frédéric Waeber. En cas de vote à bulletin secret, M. Robatel, Administrateur communal, se joindra aux scrutateurs.

### **LISTE DES PRESENCES**

La liste des présences a été tenue à l'entrée de la salle et 45 citoyennes et citoyens participent à l'Assemblée de ce soir. Les personnes ne s'étant pas annoncées doivent se manifester. Les retardataires sont priés de s'annoncer dès la fin de l'Assemblée communale.

## **ENREGISTREMENT**

Conformément à l'article 12 du règlement d'exécution de la Loi sur les communes, les débats de l'Assemblée sont enregistrés. Les personnes désirant poser des questions ou intervenir sont priées de s'annoncer et de s'exprimer en utilisant le micro mis à disposition afin de permettre l'établissement d'un procès-verbal fidèle. La bande enregistrée ce soir sera effacée après l'approbation du procès-verbal.

### **1. PROCES-VERBAL DU 01.04.2015**

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 1<sup>er</sup> avril 2015, consacré essentiellement à un vote relatif au crédit de construction du futur Complexe scolaire de Chavully ainsi qu'à l'emprunt de 22 millions pour ladite construction, ne sera pas lu. Il a été approuvé par le Conseil communal le 21 avril 2015 et était à disposition à l'Administration communale ainsi que sur le site Internet de la Commune. Aucune remarque n'étant formulée, ce procès-verbal est dès lors approuvé avec les remerciements à son auteur, Mme Virginie Khuu. La bande d'enregistrement de l'Assemblée peut donc être effacée.

### **2. COMPTES 2014**

M. Schneuwly passe la parole à M. Chassot, Conseiller communal en charge des Finances.

M. Chassot a le plaisir de présenter les comptes de fonctionnement et des investissements 2014 de notre Commune qui, une fois de plus, se soldent par un léger bénéfice de CHF 29'533.00 après CHF 1'000'082.00 d'amortissements supplémentaires.

Par rapport à 2013 (charges pour CHF 16'791'372.00), les charges de l'année 2014 se sont élevées à CHF 15'996'702.00 en 2014, ce qui représente une différence de CHF 794'670.00, soit une diminution des charges de 4.73%. En 2013, les produits se sont élevés à CHF 16'820'917.00 et à CHF 16'026'235.00 en 2014, ce qui représente une différence de CHF 794'682.00, soit 4.72%. La différence, au niveau des charges, est principalement due à des amortissements supplémentaires supérieurs réalisés en 2013. Au niveau des produits, cela est dû essentiellement aux importants droits de mutation perçus en 2013.

Concernant les comptes 2014, des modifications ont été apportées dans la présentation des comptes sur les points suivants :

- Comptabilisation des charges et des produits immobiliers au brut au lieu du net, soit sans compensation ;
- Comptabilisation des loyers internes pour divers services auxiliaires de la Commune (Ludothèque, Bibliothèque, etc.)
- Comptabilisation d'intérêts et d'amortissements directement dans les comptes des Services de l'eau et de l'épuration, lesquels sont autonomes.
- Comptabilisation séparée de l'administration scolaire, des coûts et des produits de l'Accueil extrascolaire (AES)

Les comptes ayant été publiés en détail, M. Chassot présente, de manière graphique, les comptes de fonctionnement et des investissements 2014, par rubrique, en mentionnant les comptes effectifs 2013 en bleu, le budget 2014 en beige et les comptes effectifs 2014 en rouge. Il commente brièvement les différences significatives par rapport aux comptes 2013 et/ou au budget 2014.

M. Schneuwly remercie M. Chassot pour cette présentation et, avant d'ouvrir les discussions, donne la parole à M. Rigolet, Président de la ComFin, pour son rapport.

M. Rigolet informe que la ComFin a examiné les comptes de fonctionnement et des investissements 2014 ainsi que le rapport de révision de la société CORE Fiduciaire REVICOR à Fribourg. Sur cette base, elle préavise favorablement les comptes 2014 se soldant par un excédent de produits de fonctionnement de CHF 29'533.00 en relevant l'excellente tenue des comptes.

M. Schneuwly remercie M. Rigolet et ouvre la discussion aussi bien sur les comptes de fonctionnement que sur ceux d'investissements.

Il passe la parole à M. Jean-Marc Page, Délégué à l'énergie.

M. Page trouve qu'il vaudrait la peine d'examiner la mise en forme de la présentation des comptes en ouvrant un poste « énergie » dans « transports et communications ». En effet, actuellement, une partie du revenu des panneaux solaires est imputée au Service du Feu, la chaufferie est dans les loisirs, etc. Il pense qu'il serait intéressant de voir une transparence autant dans les revenus d'énergie que dans les charges. Ce poste permettrait de constater les évolutions d'une année à l'autre. Aussi, il serait également possible d'effectuer des imputations internes, notamment pour l'électricité consommée par les stations de pompage ; cela ferait une vente d'énergie au Service des Eaux.

M. Page est donc intéressé de savoir si cela est réalisable, le cas échéant, que le Conseil communal examine la possibilité de le faire.

M. Chassot répond que la remarque est pertinente. Seulement, la Commune est pour l'instant liée au plan comptable « Delta ». La question pourra être revue d'ici 2-3 ans, lorsque le nouveau plan comptable entrera en vigueur. A ce moment-là, le Conseil communal pourra étudier cette proposition.

La parole n'étant plus demandée et avant de procéder aux votes, M. Schneuwly rappelle à ses collègues du Conseil communal que, conformément à l'article 18 du règlement d'exécution de la Loi sur les communes, les membres du Conseil communal doivent s'abstenir pour l'approbation des comptes.

Aux votes séparés, l'Assemblée approuve à l'unanimité les comptes de fonctionnement et des investissements 2014. M. Schneuwly remercie l'Assemblée pour la confiance ainsi témoignée.

Il en profite pour remercier le personnel communal, en particulier Mme Mélanie Chollet, présente au fond de la salle, pour l'excellente tenue des comptes, élément qui a été relevé par notre organe de révision.

**3. INVESTISSEMENTS 2015****3.1. Réfection du réseau routier communal et d'un trottoir**

M. Schneuwly cède la parole à M. André Demierre, Conseiller communal en charge des routes.

L'entretien de notre réseau routier communal est un processus continu. Certains secteurs et tronçons de notre réseau routier communal sont en mauvais état. Un risque de dégradation complète n'est pas à exclure. Pour le bien-être et la sécurité des différents usagers de nos routes des travaux d'entretien sont ainsi à prévoir encore en 2015.

Un devis estimatif de ces travaux d'entretien a été établi par les bureaux d'ingénieurs civils Jean-Jacques Métrailler et Brunny Ingénieurs Conseils Sàrl.

Coûts estimatifs		
Route du Château (renouvellement du béton bitumineux de la couche de roulement et des grilles d'écoulement)	CHF	108'000.00
Participation à la réfection du trottoir de la Rte d'Agy Secteur « Agy-Parc »	CHF	60'000.00
Travaux et entretiens divers (en particulier le Ch. de la Croix, la Rte du Lavapesson, la Rte des Grives, la Rte de la Chenevière et la Rte de Chantemerle)	CHF	43'000.00
Honoraires	CHF	15'000.00
Divers et imprévus	CHF	4'000.00
<b>TOTAL (TTC)</b>	<b>CHF</b>	<b>230'000.00</b>

**Proposition du Conseil communal**

Le Conseil communal demande l'octroi d'un crédit de **CHF 230'000.00** afin de pouvoir assurer l'entretien d'une partie du réseau routier communal et de la réfection d'un trottoir. Le financement de ces dépenses sera assuré par un prélèvement dans les fonds propres et les recettes courantes de la Commune.

M. Schneuwly remercie M. Demierre et, avant d'ouvrir la discussion, donne la parole au Président de la ComFin pour le préavis de la ComFin.

La ComFin a pris connaissance du dossier concernant le crédit d'investissement de CHF 230'000.00 pour l'entretien du parc du réseau routier et de la réfection d'un trottoir. Sur la base de cet examen, la ComFin préavise favorablement ce crédit d'investissement. Le financement de cette dépense est assuré par un prélèvement sur les fonds propres et les recettes courantes de la Commune.

M. Schneuwly remercie M. Rigolet et ouvre la discussion sur cet objet. La parole n'est pas demandée.

Au vote, l'Assemblée accepte à l'unanimité ce crédit d'investissement de CHF 230'000.00 pour l'entretien du réseau routier communal et d'un trottoir.

M. Schneuwly remercie l'Assemblée pour la confiance ainsi témoignée au Conseil communal et poursuit avec le point suivant.

**3.2. Lot 6 du réaménagement du cimetière de Givisiez**

M. Schneuwly cède à nouveau la parole à M. André Demierre, Conseiller communal en charge des Routes.

Lors de l'Assemblée communale du 10 décembre 2012, il avait été demandé l'accord de l'Assemblée communale pour un crédit d'investissement de CHF 80'000.00 pour les premières étapes (lots 1 à 5) du réaménagement du cimetière de Givisiez.

Pour rappel, le cercle d'inhumation, dont les membres sont les communes de Givisiez et Granges-Paccot, prennent en charge les travaux selon une répartition de 50% pour chacune des deux communes.

Les lots 1 à 5 sont pratiquement terminés. Reste le dernier lot, le lot no 6, à exécuter d'ici à cet automne, voire au printemps 2016, et qui concerne l'aménagement de la Route de l'Eglise en « zone de rencontre » (priorité aux piétons et limitation de la vitesse du trafic à 20 km/h). Le projet prévoit dans ce contexte un accès de plain-pied à l'église, sans escalier côté ferme, le remplacement du massif mur d'enceinte par une barrière plus légère, garnie de buis en boules dans le prolongement de ceux de la Place d'Affry, et la mise en valeur de la petite placette vis-à-vis de la cure.

La répartition des coûts pour ces travaux se récapitule ainsi :

<b>Lot 6 du réaménagement du cimetière de Givisiez</b>			
	<b>Devis</b>	<b>Cercle</b>	<b>Paroisse</b>
Démolition du mur d'enceinte de l'église	CHF 16'000.00	50% CHF 8'000.00	50% CHF 8'000.00
Aménagements extérieurs (bancs, poubelles, plantations, barrière)	CHF 54'000.00	100% CHF 54'000.00	--
Accès église	CHF 50'00.00	--	100% CHF 50'000.00
<b>TOTAL</b>	<b>CHF 120'000.00</b>	<b>CHF 62'000.00</b>	<b>CHF 58'000.00</b>

Répartie entre les Communes de Givisiez et Granges-Paccot, la part du cercle d'inhumation s'élèvera à CHF 31'000.00 pour Givisiez et à **CHF 31'000.00** pour Granges-Paccot.

Compte tenu en outre d'un imprévu survenu dans le cadre des travaux des lots 1 à 5 (nécessité de construire un mur de soutènement sur le côté gauche du cimetière), le budget initial a fait l'objet d'un dépassement de **CHF 28'000.00**. Nous profitons dès lors de présent message pour une prise en compte, en sus, de ce dernier montant.

**Proposition du Conseil communal :**

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale du 27 mai 2015 l'octroi d'un crédit global de **CHF 60'000.00** pour la participation de la Commune de Granges-Paccot au réaménagement du cimetière de Givisiez (lot 6) ainsi qu'au dépassement imprévu de budget lié aux lots 1 à 5. Le financement de cette dépense sera assuré par un prélèvement sur les fonds propres de la Commune.

M. Schneuwly remercie M. Demierre et, avant d'ouvrir la discussion, donne la parole au Président de la ComFin pour son rapport.

La ComFin s'est également penchée sur ce dossier et sur la base de cet examen, elle préavise favorablement l'octroi d'un crédit global de CHF 60'000.00 pour la participation de Granges-Paccot au réaménagement du cimetière de Givisiez, lot no 6, ainsi qu'au dépassement de budget lié aux lots 1 à 5. Le financement de cette dépense sera assuré par un prélèvement sur les fonds propres de la Commune.

M. Schneuwly remercie M. Rigolet et ouvre la discussion sur cet objet. La parole n'est pas demandée.

Au vote, l'Assemblée accepte à l'unanimité ce crédit d'investissement de CHF 60'000.00 pour le réaménagement du cimetière de Givisiez, lot no 6, ainsi qu'au dépassement de budget lié aux lots 1 à 5.

M. Schneuwly remercie l'Assemblée pour la confiance ainsi témoignée au Conseil communal et passe au 3<sup>ème</sup> investissement 2015, en relation avec l'augmentation de la population de nos élèves.

### 3.3. Aménagement de deux salles de classe à Chantemerle 66

M. Schneuwly cède la parole à M. François Maridor, Conseiller communal en charge des Écoles.

Faisant suite à l'augmentation constante de notre population et des effectifs scolaires, il s'avère nécessaire de créer une salle de classe supplémentaire pour la rentrée scolaire 2015-2016.

Pour ce faire, nous prévoyons de transformer le module de **Chantemerle 66** afin d'y installer deux salles de classe, ce qui permettra d'une part de transférer une classe enfantine du bâtiment de Chantemerle et, d'autre part, de créer une classe enfantine supplémentaire.

Cette manière de faire permettra de libérer un local de réserve dans le bâtiment de l'école de Chantemerle et de regrouper deux classes enfantines, alors que l'AES sera déplacé au rez-de-chaussée du module voisin de Chantemerle 64.

Il y a également lieu de relever que le coût relativement modique de ces transformations est dû au fait que cette possibilité de transformation avait déjà été prévue lors de la conception du bâtiment.

<b>Aménagement de deux salles de classe enfantines à la Rte de Chantemerle 66</b>		
Petits travaux de maçonnerie, sanitaire, peinture, etc.	CHF	25'000.00
Achat de mobilier scolaire supplémentaire	CHF	35'000.00
<b>TOTAL</b>	<b>CHF</b>	<b>60'000.00</b>

Dans la mesure du possible, ce mobilier scolaire sera réutilisé dans le centre scolaire de Chantemerle lors de l'ouverture du Complexe Scolaire de Chavully.

#### **Proposition du Conseil communal**

Le Conseil communal demande à l'Assemblée communale l'octroi d'un crédit d'investissement de **CHF 60'000.00** qui sera assuré par un prélèvement sur les fonds propres de la Commune, ainsi que par les recettes courantes.

M. Schneuwly remercie M. Maridor et, avant d'ouvrir la discussion, donne la parole au Président de la ComFin pour son rapport.

La ComFin a pris connaissance du dossier concernant le crédit d'investissement de CHF 60'00.00 relatif à la création de deux salles de classe supplémentaires pour la rentrée scolaire 2015-2016 dans le module de Chantemerle 66. Sur la base de cet examen, la ComFin préavise favorablement l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 60'000.00 qui sera assuré par un prélèvement sur les fonds propres de la Commune ainsi que sur les recettes courantes.

M. Schneuwly remercie M. Rigolet et ouvre la discussion sur cet objet. La parole n'est pas demandée.

Au vote, l'Assemblée accepte à l'unanimité ce crédit d'investissement de CHF 60'000.00 pour l'aménagement de deux salles de classe provisoires dans le module de la Rte de Chantemerle 66.

M. Schneuwly remercie l'Assemblée pour la confiance ainsi témoignée au Conseil communal.

#### 4. Corporation Forêts-Sarine

##### 4.1. Approbation des statuts et du périmètre

M. Schneuwly passe la parole à M. Robert Perler, Vice-Syndic et Conseiller communal en charge des Forêts.

M. Perler présente, au moyen d'un support visuel, le projet d'unité de gestion forestière dans le district de la Sarine nommé « Forêts-Sarine ».

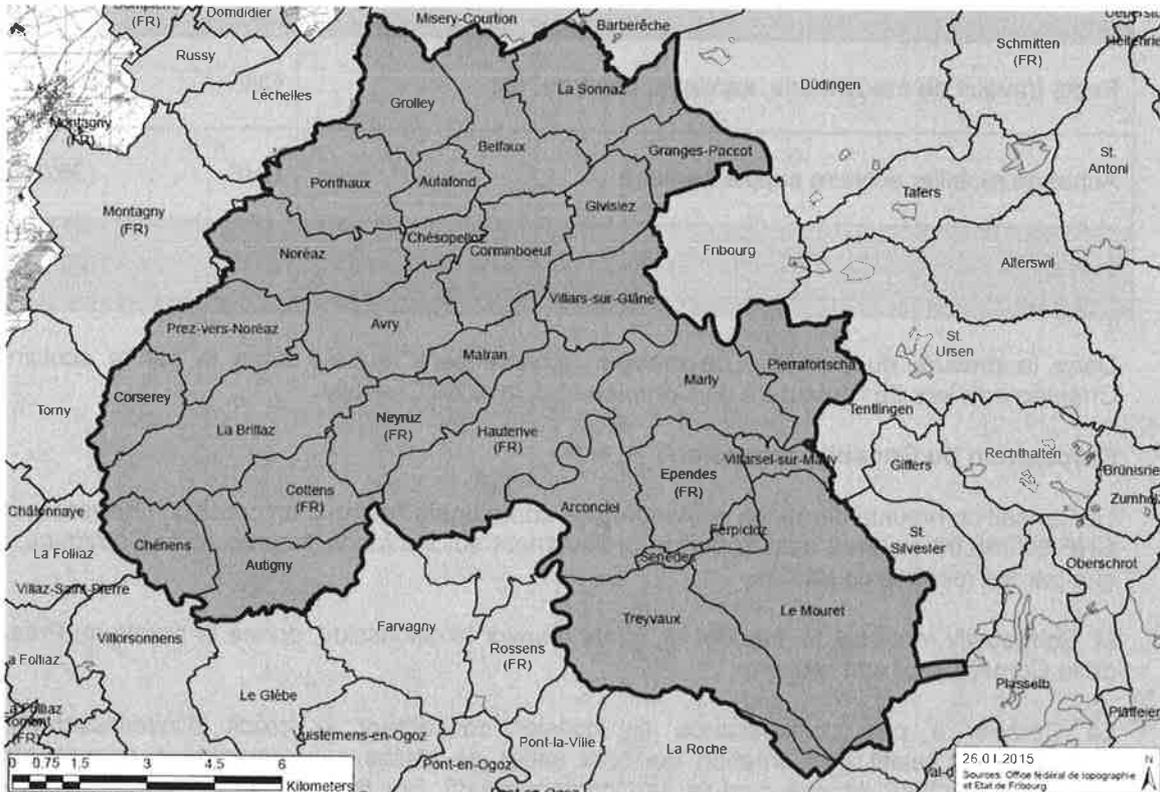
##### **Point de départ**

Demandes de rapprochement et fusion de plusieurs corporations forestières durant ces dernières années.

##### **Eléments déclencheurs**

- Développement intense du bois-énergie nécessitant une approche régionale pour l'approvisionnement et la production ;
- Situation de l'économie forestière difficile, recherche de synergies et d'améliorations ;
- Amélioration de la formation des apprentis (forêt d'enseignement).

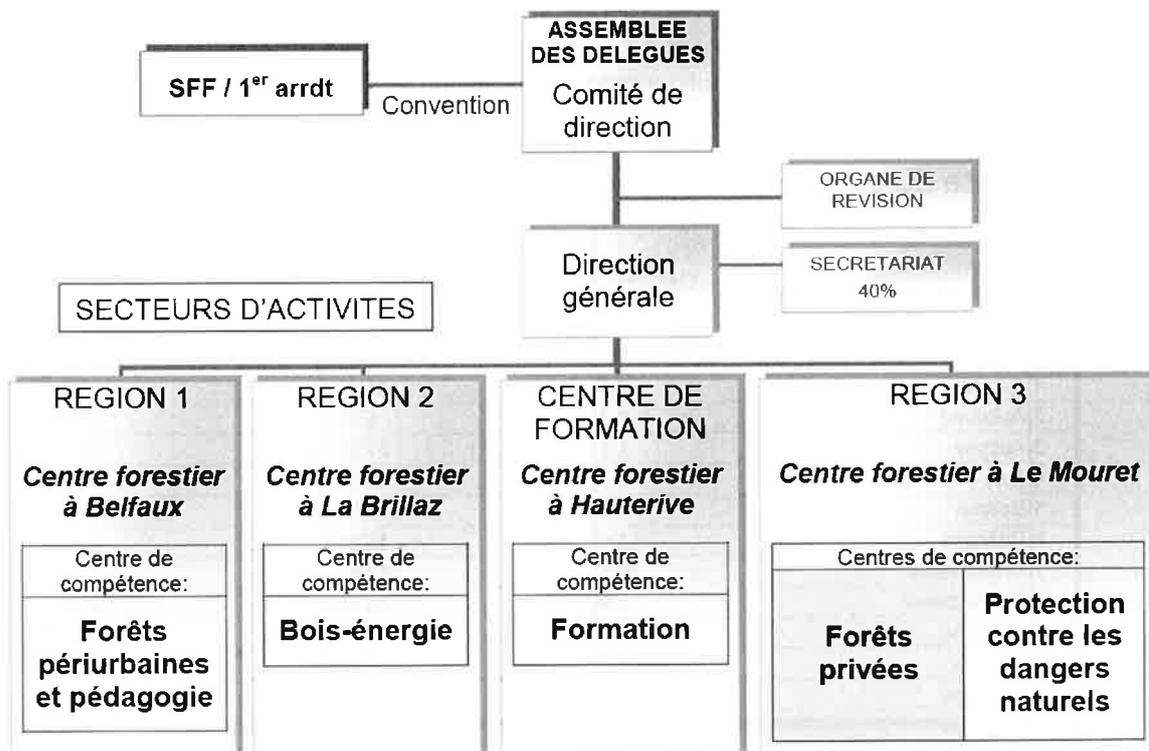
##### **Périmètre du projet « Forêts-Sarine »**



**Caractéristiques**

- Surface forestière : 2'575 ha publique et 1'400 ha environ privée ;
- Possibilité de coupe de bois :
  - 23'000 m<sup>3</sup> en forêts publiques
  - 10'000 m<sup>3</sup> environ en forêts privées ;
- Création de 3 régions forestières et d'une forêt d'enseignement (formation des apprentis et continue).

**Structure opérationnelle**



**Objectifs**

- Optimisation de la production de bois-énergie ;
- Augmentation des exploitations en forêt privée (mise en valeur d'une ressource indigène) ;
- Offre de bois plus ciblée et coordonnée en fonction du marché ;
- Amélioration du compte de fonctionnement et de la capacité d'investissement ;
- Maintien d'une présence locale via les équipes forestières réparties sur les quatre centres forestiers ;
- Structure de formation optimale pour les apprentis (forêt d'enseignement) ;
- Simplification au niveau de la direction d'entreprise et de l'administration générale ;
- Spécialisation du personnel (centre de compétence) pour plus d'efficacité au niveau des processus de travail ;
- Collaboration et coordination intensifiées entre les équipes et avec le secteur privé ;
- Efficience d'utilisation du parc machines.

**Comptes 2013 et projection 2019**

	Compilation des comptes 2013 des unités de gestion	Projection Forêts-Sarine 2019
Perte à l'hectare (frs)	-226	-126

Les effets de la nouvelle organisation permettront de de diminuer le déficit de CHF 100.00/ha.

**Clé de répartition**

La clé de répartition prend en compte la surface forestière (50%), la population (25%) et l'indice du potentiel fiscal (25%).

**Clé de répartition**

- La nouvelle structure permet plus de souplesse et un meilleur fonctionnement au niveau de l'entreprise ;
- La taille optimale atteinte permet de faire face aux nombreux défis futurs ;
- L'intégration et l'exploitation de la forêt privée sont encouragées.

**4.2. Limite d'endettement**

M. Perler présente la limite de cautionnement en fonction de la clé de répartition pour Granges-Paccot.

**Limite du cautionnement en fonction de la clé de répartition**

Forêts-Sarine		Clef (%)	Cautionnement pour les investissements (frs) 1'500'000	Cautionnement pour la trésorerie (frs) 250'000
1	Arconciel	2.3	34'668	5'778
2	Autafond	0.4	6'076	1'013
3	Autigny	1.9	27'857	4'643
4	Avry	1.2	18'543	3'090
5	Belfaux	2.3	34'518	5'753
6	Chénens	1.0	15'211	2'535
7	Chésopelloz	0.8	12'626	2'104
8	Corminboeuf	1.9	28'184	4'697
9	Corserey	1.1	16'271	2'712
10	Cottens	2.0	30'217	5'036
11	Ependes	1.6	23'366	3'894
12	Epelloz	1.7	24'723	4'032
13	Givisiez	1.9	28'665	4'778
14	Granges-Paccot	1.6	24'509	4'085
15	Grilly	1.3	19'813	3'283
16	Hauterive	3.0	44'277	7'379
17	La Brillaz	3.7	55'333	9'222
18	La Sonnaz	0.9	13'607	2'268
19	Le Mouret	6.7	100'192	16'699
20	Marly	3.8	57'616	9'603
21	Matran	1.0	14'560	2'427
22	Neyruz	2.9	42'959	7'160
23	Noréaz	1.2	18'677	3'113
24	Pierrafortscha	0.7	10'107	1'684
25	Ponthaux	0.7	10'163	1'694
26	Prez-vers-Noréaz	2.3	34'599	5'766
27	Senèdes	0.5	7'931	1'322
28	Treyvaux	4.0	60'620	10'103
29	Villarsel-sur-Marly	0.2	3'669	612
30	Villars-sur-Glâne	5.1	76'684	12'781
31	Etat de Fribourg	38.1	571'626	95'271
32	Bénéfice curial Matran	0.2	3'109	518
33	Paroisse de Belfaux	0.4	6'603	1'101
34	Paroisse de Marly	0.6	9'224	1'537
35	Bénéfice curial Treyvaux	0.5	7'477	1'246
<b>Totaux</b>		<b>100</b>	<b>1'500'000</b>	<b>250'000</b>

Les statuts ayant été publiés sur le site Internet de la Commune, ils ne sont pas lus et personne n'en demande la lecture.

### **Proposition du Conseil communal**

Le Conseil communal demande à l'Assemblée communale d'approuver l'adhésion de la Commune de Granges-Paccot au projet « Forêts-Sarine » et d'accepter, par la même occasion, les statuts tels que présentés et dont la version intégrale est publiée sur notre site Internet.

M. Schneuwly remercie M. Perler et, avant d'ouvrir la discussion, il tient à relever formellement que les statuts comportent une quarantaine d'articles. Il demande si quelqu'un souhaite la lecture et le commentaire de ces derniers. Il signale simplement qu'il s'agit de statuts traditionnels d'une association, le point le plus intéressant étant celui de la clé de répartition qui, au départ, retenait un facteur de 50% à l'indice de potentiel fiscal (IPF). Les Communes de Givisiez, Villars-sur-Glâne et Granges-Paccot ont donc évidemment réagi. Ce facteur était particulièrement inéquitable pour Granges-Paccot, petit propriétaire de forêts. Même si les montants en jeu sont relativement peu importants, il est clair que si Granges-Paccot commence à accepter qu'une clé de répartition se fasse pour 50%, en fonction de l'indice de potentiel fiscal, cela peut entraîner la Commune dans un même schéma sur des montants qui ne sont pas de l'ordre de CHF 5'000.00 à CHF 10'000.00 comme c'est le cas pour cet objet, mais sur des montants pouvant atteindre plusieurs centaines de milliers de francs avec les effets que cela pourrait avoir. La clé de répartition a donc été négociée en prenant compte des éléments objectifs tels que la surface forestière (50%), la population (25%) et l'indice de potentiel fiscal (25%). C'est une même répartition que l'on retrouve pour d'autres associations de communes. M. Schneuwly apporte une autre précision, à savoir que le changement opéré était trop favorable à l'État de Fribourg, la population et l'indice de potentiel fiscal ne pouvant pas être appliqués. Par conséquent, l'État de Fribourg se retrouvait avec une diminution significative de sa participation, laquelle a été revue à la hausse. La situation actuelle semble donc ainsi équilibrée avec une Corporation dont l'efficacité devrait être plus importante au niveau du fonctionnement futur.

Après ces quelques commentaires additionnels, M. Schneuwly ouvre la discussion sur cet objet. La parole n'est pas demandée.

Au vote, l'Assemblée accepte à l'unanimité les statuts de la Corporation « Forêts-Sarine », le périmètre ainsi que la limite d'endettement tel qu'ils ont été présentés.

M. Schneuwly remercie l'Assemblée pour la confiance ainsi témoignée au Conseil communal et passe au point des divers.

## **5. DIVERS**

### ***Pétition concernant la ligne de bus no 9***

M. Léo Sapia prend la parole et souhaite faire un petit point sur la desserte de Granges-Paccot par laquelle passe la ligne de bus no 9. Pour ceux qui ne le savent pas, M. Sapia a organisé une pétition à ce sujet, laquelle a rassemblé 1'046 signatures de personnes résidant et/ou travaillant sur cette zone desservie par la ligne 9, tant du côté du quartier de la Faye à Givisiez que sur Granges-Paccot. Grâce à cette pétition, M. Sapia a pu s'entretenir avec des personnes de l'Etat de Fribourg, des TPF, mais également avec M. Luc Tomasetti, nouveau responsable de la mobilité au sein de l'Agglomération de Fribourg. Grâce à cette dernière rencontre et à la lettre soumise au Conseil communal, relativement détaillée, soulevant les problèmes de la ligne de bus qui traverse Granges-Paccot, il a pu connaître l'approche de l'Agglo en ce qui concerne ce sujet. Etant donné les budgets déjà votés pour 2 ans auprès de l'Agglo, ainsi que les horaires, M. Sapia a pu tout de même obtenir de M. Tomasetti que, pour 2016, les points les plus urgents concernant l'horaire de cette ligne soient traités, soit une meilleure cadence le matin. Et pour l'horaire de 2018, il semblerait que l'Agglo ait des projets ambitieux avec notamment l'arrivée de la ligne no 10 qui relierait le quartier du Schoenberg à la future gare de Givisiez, même si cette dernière ne sera pas encore forcément achevée à ce moment-là. Suite à ceci, la ligne 9 devrait subir une modification de son tracé et de ses horaires. La raison de l'intervention de M. Sapia ce soir est d'être assuré du soutien de la Commune auprès de l'Agglo concernant l'augmentation des cadences de la ligne 9. Etant donné que les communes ont un certain poids dans les décisions prises à l'Agglo, en plus du statut que M. Schneuwly possède au sein de cette dernière,

M. Sapia souhaite que la Commune veille à ce que l'Agglo tienne ses engagements pour 2018, pour un horaire tel que demandé, ou le plus proche possible, comme expliqué dans la lettre transmise par M. Sapia, soit un horaire au quart d'heure la semaine et à la demi-heure le week-end, ce qui devrait être envisageable avec la nouvelle modification du tracé de cette ligne. En résumé, il souhaite obtenir un écho positif du Conseil communal, lequel avait donné un écho relativement négatif auparavant. Avec un peu plus de recul et l'arrivée de M. Tomasetti au sein de l'Agglo, il espère que le Conseil communal aura changé sa vision de la chose.

M. Schneuwly remercie M. Sapia et le rassure en relevant qu'il a peut-être des défauts, mais pas celui d'être négatif. La preuve en est d'ailleurs qu'il se fait un peu taper sur les doigts, car on a l'impression qu'on traite le dossier de Granges-Paccot d'une manière plus rapide que d'autres. Le dossier de M. Sapia a en effet été traité très rapidement par rapport à de nombreuses autres interventions telles que le quartier de Bourguillon pour ne citer qu'un exemple. En effet, le dossier a été réceptionné le 25 mars et M. Sapia a déjà été reçu par M. Tomasetti qui venait d'entrer en fonction. Ce que M. Schneuwly peut dire, c'est qu'une réponse est en préparation, laquelle doit être coordonnée entre l'Agglomération de Fribourg, les TPF et le Service de la mobilité. Les signatures sont arrivées malheureusement un peu tard pour modifier l'horaire de 2016, mais cela sera discuté pour l'horaire 2017 et de grands changements interviendront en 2018 ; une nouvelle ligne devrait être réalisée entre Windig et la Faye, laquelle permettrait d'éviter le détour et raccourcirait le trajet de la ligne 9, ce qui peut avoir une certaine influence. Evidemment, il faut un certain temps pour examiner les éléments et l'efficacité d'une augmentation de la cadence. Au niveau de la politique d'Agglomération, il est clair que l'on doit résonner maintenant en raison du budget de plus de 22 millions de francs. En tous les cas, le dossier est pris au sérieux d'autant plus, ne serait-ce qu'en raison du fait que M. Sapia a pu récolter autant de signatures en aussi peu de temps. Si seulement tous les signataires prenaient le bus !

#### **Travaux à la Route du Coteau**

Mme Rege, domiciliée à la Route du Coteau, souhaite s'exprimer au sujet des travaux en cours à la Route du Coteau malgré son intervention déjà faite auprès d'un collaborateur de l'Administration communale. Sur le trottoir, elle constate un manque de vigilance des entreprises par rapport à la sécurité. En effet, sur le trottoir, il reste des cailloux, de la terre et suite à l'installation de la chambre, un trou a été laissé. Donc en rentrant un soir vers 1 heure du matin, la personne qui l'accompagnait a risqué de tomber dans ce trou. Certes, ce n'était pas très profond, mais cela aurait pu générer un accident. Mme Rege a trouvé que c'était un peu léger de la part de l'entreprise de construction.

M. Schneuwly remercie Mme Rege pour sa remarque qui a été prise en compte, et M. Chardonnens répond que l'entreprise concernée a été informée de ces doléances.

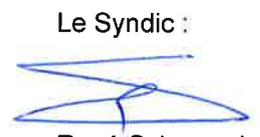
M. Schneuwly remercie l'Assemblée pour sa participation. Il remercie également ses collègues du Conseil communal, la Commission financière, l'ensemble du personnel communal ainsi que tous ceux qui contribuent à la bonne marche de notre Commune. La prochaine Assemblée communale ayant lieu au mois de décembre, il saisit l'occasion pour souhaiter d'ores et déjà à toutes et à tous de très belles vacances d'été.

La séance est levée à 21.10 et M. Schneuwly invite l'Assemblée à partager le traditionnel verre de l'amitié.

Au nom du Conseil communal :

L'Administrateur :  
  
Claude Robatel



Le Syndic :  
  
René Schneuwly